

Christian Gaudette nommé maire suppléant de Brossard

Brossard, le 18 février 2020 – Lors de l'assemblée publique du 18 février, le conseil municipal de Brossard a désigné Monsieur Christian Gaudette, conseiller municipal (secteurs C-B), pour agir à titre de maire suppléant. Cette nomination entre en vigueur le 19 février 2020, et ce, pour une durée indéterminée.

Monsieur Gaudette possède et exerce les pouvoirs de la mairesse lorsque celle-ci est absente du territoire ou est dans l'impossibilité de remplir les devoirs liés à sa charge. À ce titre, Monsieur Gaudette pourrait être appelé à soumettre à ses collègues toutes informations et suggestions relatives au bien-être et au progrès de la communauté brossardoise pour adoption par le conseil des règlements, résolutions, obligations ou contrats octroyés par la Ville. De plus, il pourrait s'assurer que les dispositions contenues aux règlements soient fidèlement et impartialement mises à exécution.

Enfin, mentionnons que Monsieur Gaudette pourrait également être appelé à maintenir l'ordre et le décorum en présidant une séance du conseil de Ville ou à adresser la parole aux membres d'organismes lors d'événements spéciaux.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, une municipalité est tenue d'avoir en tout temps un maire suppléant.

Bas de vignette : Lors de l'assemblée publique du 18 février, le conseil municipal de Brossard a désigné Monsieur Christian Gaudette, conseiller municipal (secteurs C-B), pour agir à titre de maire suppléant à compter du 19 février, et ce, pour une durée indéterminée.

– 30 –

Source : Direction des communications
Ville de Brossard
450 923-6311